

Rapport du jury du concours de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale. Nantes - Session 2025

Président : Philippe JOSSO (Proviseur du LP Michelet de Nantes)

Vice Présidente : Sophie PETIT (Infirmière conseil de la Sarthe)

Les membres du jury :

- Mme Gisèle CORNET (Infirmière conseil de la Sarthe)
- Mme Angeline DOMINGUES (Infirmière scolaire en Vendée)
- Mme Viviane THOUVEREZ (Médecin conseil de la Loire Atlantique)
- M. Gérard BOUSSICAULT (Médecin conseil du Maine et Loire)
- M. Gaétan RUAULT (Infirmier scolaire en Maine et Loire)
- M. Laurent CADIC (Proviseur du Lycée Jacques Prévert de Savenay)

☐ **Épreuve écrite d'admissibilité : lundi 7 avril**

☐ **Épreuve orale d'admission : mardi 17 juin**

☐ **Nombre de postes à pourvoir : 12**

LE CONCOURS

1.1. Conditions d'accès :

Il s'agit d'un concours sur titres, défini par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat.

1.2. Modalités des épreuves:

Elles sont définies par l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Il comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission ; les modalités sont précisées ci-après. Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- Une copie des titres et diplômes obtenus ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures, coefficient : 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

A l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission.

Epreuve orale d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury (durée de l'entretien trente minutes, coefficient : 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats définitivement admis et, le cas échéant, une liste complémentaire. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre total de points, priorité est donnée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'admission.

CONCLUSIONS

EPREUVE ECRITE

Les candidats doivent bien respecter les points suivants :

- lecture attentive du sujet pour éviter le hors sujet ;
- démarche analytique et structurée pour répondre aux questions ;
- langage et termes employés inhérents à la profession;
- présentation et écriture soignées, rédaction de qualité.
- Faire attention aux fautes de syntaxe et d'orthographe

EPREUVE ORALE

Les candidats doivent préparer et présenter un exposé :

- personnalisé et structuré ;
- liant leur cursus professionnel et leur projet d'infirmier de l'Education Nationale ;
- mettant en évidence la façon dont l'expérience acquise pourrait être réinvestie dans leurs futures missions.

CONSEILS

Une bonne préparation est nécessaire pour ce concours, avec des recherches sur le fonctionnement de l'EN, des établissements scolaires et des différentes instances et une bonne connaissance des missions infirmières en corrélation avec les différents types d'établissements.

A l'écrit, une lecture attentive du sujet est nécessaire pour répondre en se projetant professionnellement. Analyse, réflexion, et connaissances théoriques sont attendues. Le travail en équipe avec l'assistant social et le chef d'établissement, notamment, doit être mentionné. Les procédures de protection de l'enfance sont à mieux connaître.

La retranscription de sa démarche dans l'application infirmière est importante également, on ne l'a pas suffisamment vu.

Le degré d'urgence et donc la priorisation de l'action n'ont pas toujours été adaptés, question 2.

Comme les années précédentes, il y a eu de très bonnes copies, bien écrites, claires et synthétiques.

A l'oral, une majorité d'exposés bien structurés avec des liens entre cursus professionnel et projet dans l'Education nationale bien mis en avant. Les candidates ont montré une bonne posture professionnelle.

Quelques candidates qui ne sont pas en poste, ont travaillé très précisément le concours et ont pris contact et effectué des journées d'observation auprès de collègues en établissements.

Le travail en équipe, avec le chef d'établissement et dans les différentes instances a été clairement exposé.

On a pu ressentir des confusions, un manque de sens et un manque de connaissance sur le métier d'infirmier.e de l'E.N. pour certaines candidates.

Pour les candidats non contractuels, il est souhaitable de rencontrer des infirmiers en poste pour mieux connaître et comprendre le rôle de l'infirmier de l'Education Nationale dans un établissement.

Il est demandé aux candidats de bien appréhender les différentes facettes du métier (conseiller le chef d'établissement, les soins, l'écoute / la relation d'aide, l'éducation à la santé ...)

Le jury attend également des candidats qu'ils soient capables :

- de développer une analyse critique sans être dans le jugement.
- d'argumenter leurs réponses en prenant appui sur leur expérience ou sinon sur leur connaissance du métier d'infirmier **de l'éducation nationale**.
- de bien se situer au sein d'une équipe pluri-professionnelle, d'affirmer son rôle de conseiller auprès du chef d'établissement, de prendre sa place dans les instances et dans le domaine important de la prévention et de l'éducation à la santé.
- d'identifier les partenaires de son futur environnement de travail (parents, personnels de l'Education Nationale, acteurs du réseau de prévention et/ou de soins).
- d'illustrer la démarche de projet (dans le cadre du projet d'établissement), de diagnostiquer les besoins, préciser objectifs visés, élaborer le plan d'actions puis d'évaluation et si besoin proposer un financement.
- de mettre en exergue par des réponses claires et concises leurs connaissances de l'institution et des textes officiels.

La présentation orale demeure un élément essentiel. Elle nourrit l'entretien avec le jury, reflète l'expérience du candidat et une partie de sa personnalité. La différence entre les candidats se niche souvent dans des détails. Si les bafouilllements ou les trous de mémoire sont excusés par un jury bienveillant, une trop grande décontraction est souvent rédhibitoire.

SESSION 2025

CONCOURS UNIQUE INFIRMIER E.N : nombre de postes : 12

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Infirmier E.N	112	76	22	12	5

Statistiques inscription :

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
106	6

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par note :

Épreuve	Présents	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Copie blanche	Rupture anonymat	Moyenne des copies notées
Questions profession Infirmier (Coef. 1)	76	36	8 (moins bonne note 8/20)	68 (Meilleure note 18.50/20)	0	0	12.74

Seuil d'admissibilité : **14.90** points sur 20

Statistiques à l'admission :

Répartition par note :

Épreuve	Absent	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Éliminés	Moyenne
Entretien avec le jury (Coef. 2)	1	21	4 (moins bonne note 9/20)	17 (meilleure note 20/20)	4	14.90

Seuil d'admission : **45.4** points sur 60 (soit **15.13** de moyenne)

Seuil liste complémentaire : **39.5** points sur 60 (soit **13.17** de moyenne)

Statistiques des candidats admis

Répartition hommes / femmes

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	12	5
Hommes	-	-

Répartition par tranche d'âge candidats

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
Admissibles	F	-	3	4	5	6	4	22
	H	-	-	-	-	-	-	-
Admis LP	F	-	2	2	1	4	3	12
	H	-	-	-	-	-	-	-
Inscrits LC	F	-	1	1	1	2	-	5
	H	-	-	-	-	-	-	-